L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 JUIN 1881. 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 4 JUIN 1870.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par le shérif à la Bourse des Négociants et des Recouvreurs, rue Royale, un grand nombre de terrains et de propriétés améliorées, belles maisons en bois et en briques dans les différentes parties de la ville. Pour plus de détails voir aux annonces.

Par Spear & Beuthler à la Bourse des Négociants et des Recouvreurs, rue Royale : Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Faubourg et Second District : No 167 rue Prytania, entre St-Charles et Carondelet, magasin en briques à quatre étages maintenant occupé par l'entrepôt de meubles de Flynn ; Nos 123 et 125 rue Dryades, entre Poydras et Perdido, deux magasins en briques à trois étages ; No 103 rue St-Louis entre Dauphine et Bourbon, belle résidence de famille en briques et à trois étages ; No 213 rue St-Louis, entre Tréme et Marais, bâtisse en briques à deux étages ; No 110 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse, nouvellement occupé par les domiciles Mack ; Nos 21 et 23 rue St-Philippe, entre Decatur et Chartres, bâtisses en briques à trois étages ; Nos 97 et 99 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis, deux bâtisses en briques à deux étages ; No 266 rue du Remparts, entre Hospital et Ursulines, magnifique résidence, avec jardin, à deux étages, pour famille ; Maison de plaisance sur les bords du lac, paroisse St-Tammany.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles : Un joli cottage en bois, rue Robertson près Esplanade ; Grande bâtisse en briques à 4 étages, admirablement située au coin des rues Rue-Lorde et Rampart.

Par B. Gaudet, à la Bourse des Négociants et des Recouvreurs, rue Royale : Résidence de valeur formant l'enseigne des rues Robertson et Columbus.

Par W. I. Hodgson à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles : Propriétés de valeur rue Olivier et rue Annunciation.

Vente importante de propriétés de choix, à la Nile-Orléans, aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey, encanteur, pour compte de succession et autres. Nous y appelons spécialement l'attention de nos lecteurs. Pour les conditions et tous les renseignements nécessaires, voir les annonces.

Le Nouveau Tarif Français.

Jusqu'à présent, le gouvernement de la République française avait mis grand soin à ménager les intérêts agricoles, en d'autres termes, la propriété foncière. Ainsi, nonchalement l'impôt n'avait pas été augmenté, mais on n'aurait pas eu l'audace d'en exprimer la pensée. La faute énorme du gouvernement provisoire de 1848 était encore toute fraîche. Les paysans de France ont d'ailleurs bonne mémoire, et ils ne pardonnent jamais un acte commis à leur préjudice. Mais les gouvernements s'aguerrissent, surtout ceux qui proviennent du suffrage universel ; et si en France il n'est pas question d'augmenter l'impôt foncier, on n'en ose pas moins affecter l'intérêt foncier par le tarif établi sur des objets qui le concernent. C'est là, du moins, ce que prétend la *Ligue de l'Agriculture*, organe des intérêts agricoles, vinicoles et commerciaux, paraissant tous les dimanches à Paris, et publié par une réunion d'Agriculteurs, sous la direction de M. Estancelin, ancien député. Nous forcons quelques extraits de ce journal, mais auparavant nous exposerons les parties du nouveau tarif qui touchent le plus vivement au commerce américain, c'est-à-dire au commerce des bestiaux, des viandes, des céréales, des laines, des cotons, des huiles, des bois, des boissons fermentées et autres, armes, poudres et munitions de guerre, etc.... Nous aurons ces matières dans l'ordre indiqué.

Les chevaux entiers ou hongres et juments paieront à l'entrée 30 francs par tête, les poulains 18, les mules et mulets 5 ; les bœufs 15, les vaches 8, les taureaux 8, les veaux 1 50, béliers, brebis et moutons 2, porcs 3—, les animaux vivants, non dénommés, sont exempts de droit.

Les viandes fraîches de boucherie paieront par 100 kil ou 200 livres, 3 francs, les viandes salées 4 50, les conserves en boîtes, 8 ; les peaux brutes fraîches ou sèches, sont exemptes.

Le coton brut est exempt ; les laines, y compris celles d'Alpaga, de Lama, de Vigogne, de Yack et le poil de chameau, en masse, sont exempts ; les soies en cocons sont exemptes ; les graisses animales autres que de poisson ; les suifs, les saindoux et autres sont exempts. Tous les engrais sont exempts.

Les poissons secs, salés ou fumés, morues, stockfish ou klipfish, paieront 48 francs par 100 kil ; les poissons conservés, marinés, ou autrement préparés, paieront 10 francs par 100 kil.

Les farineux alimentaires, les céréales, froment et metail en grains, paieront 60 centimes les 100 kil ; en farines 1 20 ; les seigles, maïs, avoine en grains ou en farines, les orges, sarrasins en grains ou en farines, sont exempts ; le pain et biscuit de mer paieront 1 20 ; le riz de toute provenance est exempt ; les pommes de terre et tous les légumes secs et leurs farines sont exempts.

Les tabacs en feuilles pour la régie sont exempts ; ils sont prohibés pour compte particulier. Les tabacs fabriqués sont prohibés, excepté les cigares et cigarettes et les tabacs à priser et à mâcher paient des droits si forts qu'ils équivalent à la prohibition.

Les huiles paient divers droits. Les huiles d'olive paient 4 francs 50 centimes par 100 kil. Les huiles de pétrole figurent dans une autre section du tableau et sont exemptes.

Les bois communs, les bois à construire, sont exempts ; les bois à brûler et charbons de bois ou de charmottes, sont exempts ; seuls les bois d'ébénisterie en bûches, ou sciés à 2 décimètres d'épaisseur ou moins, sont sujets au droit de 1 franc par 100 kil.

Le coton en laine ou non égrené est exempt ; mais s'il est en feuilles cardées et gommées (ouate) il paye 10 francs par 100 kil. Le lin, le chanvre brute, taillés, peignés ou en étoupes, sont exempts. Tous les autres filaments ainsi que les teintures et tannins sont exempts.

Comme les Etats-Unis n'ont pas de métaux à exporter puisqu'ils font venir des rails d'Angleterre, nous n'avons pas besoin de nous occuper de cet article. Les produits chimiques sont très chargés et bien peu sont exempts.

Les produits chimiques dérivés du goudron de houille sont exempts. L'essence de houille, la benzine et autres huiles légères, les huiles lourdes, le naphtalène et aniline pure ou mélangée de toluidine, l'acide phénique, la naphtaline, l'anthracène, toutes ces huiles et d'autres non dénommées sont exemptes.

Les médicaments composés ne figurant pas dans une pharmacopée officielle sont prohibés. Les eaux distillées, alcooliques, payeront le même droit que les eaux de vie.

Les boissons fermentées, vins de toute sorte, payeront 4 francs 50 par hectolitre de liquide. Même droit pour les vinaigres. La bière payera 7,65 par hectolitre ; les liqueurs payeront 40 francs pour une égale quantité.

Les fils et tissus de chanvre, de lin, de laine et de coton sont soumis à des droits considérables. Nous ne voyons qu'une exception en faveur des tissus de soie et de bourre de soie : tels que foulards, crêpes, tulles, bonneterie, passementerie et dentelles de soie pure. Tout cela est exempt.

Les peaux préparées payent des droits énormes, ainsi que toutes les matières ouvragées.

Les armes de guerre, poudres et munitions, sont prohibées. Les armes de commerce blanches payeront 40 francs par 100 kil. Les armes de commerce à feu, se chargeant par la bouche, payeront 240 francs, et celles qui se chargent par la culasse, 360 francs. Les projectiles sont prohibés.

Tous les ouvrages en matières diverses sont fortement grevés, sans exception.

Ce qui précède ne forme qu'un nombre très succinct du nouveau tarif français, notre but n'ayant été que de glaner en revue les articles intéressant le commerce américain. Ce tarif, on a dû le remarquer, est fort libéral pour ce qui concerne ce commerce. Les bestiaux et les viandes entrent presque en libre pratique, et les productions végétales, qui forment la masse des exportations de ce pays, sont à peu près exemptées de tout droit. Quant au coton et à la laine, ils ne payeront rien.

C'est aussi ce qui a fait jeter les hauts cris aux amis de l'agriculture en France. Ils disent que les campagnes ont été sacrifiées aux villes, et que les ouvriers l'ont emporté sur les paysans cultivateurs. Voilà comment s'exprime à ce sujet la *Ligue de l'Agriculture* :

> Un hâtif Lamouroux donné aux dépens de l'Agriculture.—Le vote définitif du tarif des douanes.
>
> Le tarif général des douanes est enfin voté, et la toile vient de tomber sur la dernière scène de cette tragi-comédie commencée dans les lamentations des campagnes ruinées par l'étranger, terminée dans l'éclat de rire d'un hâtif-Lamouroux que se sont donné les deux Chambres sur le dos de l'agriculture française. C'était prévu : l'agriculture devait être tondue une fois de plus et on dépouille servir à payer les frais de la conciliation combinée par le génie de M. Tirard. Ce qu'il y a de plus désordonné dans l'affaire, c'est que le prodigieux ministre de l'agriculture trouvera moyen de se faire honneur du résultat final aux yeux des cultivateurs naïfs.
>
> "Le tarif conventionnel en vigueur, dira-t-il, n'exigeait d'un bœuf, par exemple, qu'un simple droit de 3 fr. 60 ; j'ai réussi à faire voter 15 fr. C'est une protection dont l'élevage m'est redevable." Gageons que plus d'un électeur rural se laissera prendre à ce raisonnement, sans s'apercevoir que c'est le même M. Tirard, qui, désespérant de parvenir à faire adopter un simple droit de 6 fr., a fait réduire de moitié le droit de 30 fr. voté par le Sénat.
>
> L'agriculture ne doit pas être déshéritée : on ne doit pas faire d'elle le *parafoudre de toutes les charges* et lui jeter dédaigneusement une protection qui n'excède pas 3 p. 0|0, alors que l'industrie, sa rivale sur le marché des capitaux et de la main-d'œuvre, a obtenu des droits protecteurs qui s'élèvent de 5 à 75 p. 0|0.
>
> C'est une attitude peu fière de désarmer au premier choc quand on lutte pour une bonne cause, et au lieu de tenter un nouvel effort de venir dire : "Nous avons peu d'espoir, soumettons-nous !" Aussi M. Paris refuse-t-il dédaigneusement de s'y associer.
>
> M. Pouyer-Quertier a tenu, lui, à apporter, comme industriel, sa protestation indignée contre la suprême injustice qui va se consacrer contre l'agriculture. Chaque jour, on lui fait payer quelque nouvelle charge : elle supporte plus de la moitié des impôts du pays, mais on la traite moins bien que la moins importante de nos industries et on lui refuse l'égalité devant les tarifs, à elle qui est la plus grande force productrice du pays. Il faut qu'une commission mixte prise dans les deux Chambres parvienne à régler équitablement ses intérêts.
>
> M. Tirard ayant, d'un air dégagé qui va bien à sa compétence agronomique si connue, qualifié d'illusions les espérances basées sur le relèvement des droits et s'étant vanté de n'être pas homme à protéger l'Agriculture en paroles (ainsi qu'on pourra le vérifier dans ses discours) s'est attiré une vive réplique de M. Paris qui a opposé au langage des Agriculteurs en Chambre celui des cultivateurs qui labourent le sol. Ceux-là ne croient pas que les droits protecteurs soient un vrai palliatif et ils redoutent l'accroissement continu des importations. D'ailleurs, l'industrie croit parfaitement à l'efficacité de la protection pour empêcher l'avilissement de ses produits par la concurrence d'importations exagérées ; elle la réclame et en profite ; il en serait de même pour l'Agriculture.
>
> Qu'est-il besoin d'insister et ne vaut-il pas mieux faire à ces tristes débats l'aumône de notre silence ? L'exécution a été complète et le Sénat a subi jusqu'au bout la loi de la Chambre. En vain M. de Lavergne a lutté une dernière fois sur les viandes fraîches et salées : il a déploré l'invasion de la politique dans cette discussion d'affaires et a fait cette fière déclaration sur laquelle on ne saurait trop appeler l'attention : "Le pays constatera que ce sont ceux que l'on appelle à juste titre les conservateurs qui veulent défendre l'Agriculture et que ce sont ceux qui se disent républicains et libéraux qui refusent de la protéger."
>
> Quel dommage encore ! MM. Paris et de Gavardie ont soutenu les droits sur le maïs, maintenus d'ailleurs par la commission, sans qu'un membre de la nouvelle majorité ait osé se lever pour défendre son œuvre. Sur un seul mot du rédactable M. Tirard : "Le Gouvernement maintient l'exemption," personne n'osa prétendre avoir voté un droit sur le maïs. M. de Ravignan a également très bien plaidé la cause des réfugiés français, sans que la commission ni le ministre aît pris la peine de répondre un seul mot à ses expédients arguments. Ce fut un dérangement complet. Les hongres répugnait évidemment et on voulait faire vite.
>
> Tout est terminé : mais l'Agriculture française, sacrifiée par ceux qui avaient promis de la protéger, gardera le souvenir de cette nouvelle déposition. Dieu veuille que la leçon ne soit pas perdue pour elle, au jour prochain des élections, et qu'elle comprenne enfin ce qu'elle gagne à se faire représenter par des politiciens étrangers à ses travaux, ignorants de ses besoins, désintéressés de ses misères !

Jolie chaussure blanc pour bébés, à l'Etoile Rouge.

Assassinat à Mobile.

Un jeune homme de St-Louis, qui avait résidé ici quelques années et qui, à force de travail, d'industrie et d'ordre, avait acquis quelques petites propriétés, entre autres la maison où est établie aujourd'hui la Librairie de Famille, au coin des rues Orléans et Royale, Henri C. Croxat, vient d'être assassiné à Mobile, rue Dauphine, où il avait ouvert un établissement de marchand tailleur.

Croxat était retourné de la Nile-Orléans à St-Louis où il avait exploité une mine de plomb appartenant à son père. Mais il paraît que cette exploitation n'avait pas réussi et que le père et le fils n'avaient rien trouvé de mieux à faire que de venir s'établir dans le sud. Il y a quelques jours un gommé Owen entra dans son magasin, et somma Croxat de lui faire des étoffes pour certains propos qu'il s'était permis sur son compte. Croxat lui répondit qu'il vaudrait à dire quand il lui aurait payé les $32 qu'il lui devait. Je ne vous dois rien, dit Owen, et vous me devez des excuses.—Ne comptez pas là dessus, répliqua Croxat, à moins de vous acquitter envers moi.—Owen alors se servant d'un petit revolver qu'il avait caché dans pèpanche fit feu sur le jeune homme qu'il atteignit au cœur et qui tomba raide mort sur le plancher.

Le père en entrant bientôt après trouva son fils baigné dans son sang. Qu'on juge de sa douleur ! Ce fils composait toute sa famille.

Owen a été arrêté, et le jury du coroner a rendu un verdict conforme aux faits que nous venons de raconter en abrégé et qui remplissent plus d'une colonne dans le *Mobile Register*.

Henri Croxat était d'origine française, mais il était venu tout enfant en Amérique avec son père qui avait fixé tout d'abord son domicile à St-Louis. On croira difficilement qu'il ait eu des torts envers son meurtrier, car il était connu pour une caractère doux, timide et nullement querelleur.

Mules et vaches à l'Etoile Rouge.

Les Américains en France.

Un journal du Nord, que nous avons sous les yeux, s'en fait l'historiographe des riches Américains qui luttent entr'eux de luxe et de folles dépenses. Celui qui marche en tête de cette pléiade de nababs est encore James Gordon Bennett, le propriétaire du *Herald* de New-York. Il vise, dit un journal, à jouer en France le rôle de Monte-Christo. Fixé à Pau pendant la saison d'été, il habite le palais d'Henri IV. Dernièrement il s'est livré à une de ces excentricités permises aux millionnaires seuls.

Il a donné un bal pour lequel il a fait venir de Vienne, Autriche, Strauss et son fameux orchestre, au prix de vingt-huit mille dollars. L'ornementation de son palais était d'une richesse inouïe. Organisée par lui, à des prix fabuleux, des trains d'excursion amenaient ses nombreux invités de Paris, tous choisis dans les hautes régions de la finance et de l'aristocratie.

Le bal présentait un aspect féérique. Les costumes des dames étaient d'une grande élégance et surtout d'une grande richesse. Le peuple de Pau a nommé ce bal le bal des diamants. Jamais encore on en avait tant vus, un vrai Niagara de diamants, a dit un des invités, qui s'est appuyé sur le sort de madame Mackey, littéralement dévorée sous le poids des pierreries dont elle était couverte.

Cet amour de la France, de Paris surtout, qui s'est emparé des riches familles américaines, tend à se généraliser. Il entre dans les habitudes de la haute société de faire souvent le voyage de Paris, et il arrive aussi que, séduits par les plaisirs qui s'offrent de toutes parts, la plupart des voyageurs s'y fixent pour longtemps. En prévision de ce déplacement imposé par la mode et aussi par le désir de voir cette ville cosmopolite qui s'appelle Paris, l'étude de la langue française fait partie de l'instruction donnée aux enfants des familles riches non seulement de l'Amérique du Nord, mais encore de l'Amérique du Sud. Car les républiques du Sud fournissent un nombreux contingent à cette population étrangère qui vient demander à Paris des plaisirs élégants et des distractions artistiques.

Tandis que Londres voit s'accroître sa population dans des proportions extraordinaires, les étrangers, cependant, y abordent peu. Londres est la ville du spleen et du brouillard. Paris, au contraire, est tout aux plaisirs élégants, et tout y est disposé pour plaire aux yeux et à l'esprit.

Voilà pourquoi les heureux du jour, au nombre desquels il faut placer M. James Gordon Bennett, le riche journaliste de New-York, traversent l'Atlantique. Après avoir joui des distractions nombreuses et marquées au coin du goût le plus exquis, que Paris offre pendant la saison d'hiver, ils prennent leur vol dès que le hôtel d'été échappe par trop les dalles de la capitale et vont s'abattre dans les fraîches vallées des Pyrénées ou des Alpes.

James Gordon Bennett au château d'Henri IV, n'est-ce pas caractéristique du temps où nous vivons.

Il y a des gens qui se figurent qu'à l'Etoile Rouge on ne vend qu'des prédilités de chaussures ; c'est une erreur, on en vend de tous genres.

Fête du 14 Juillet.

Voici les listes que nous avons annoncées dans notre dernier numéro. Elles contiennent la classification des divers comités et les noms des membres qui les composent. Ce personnel, très connu pour son activité et son ardeur patriotique, fera plaisir aux Français de la Louisiane, qui y trouveront l'assurance que l'organisation de cette grande fête nationale sera brillamment conçue et supérieurement menée.

Comités divers pour l'organisation de la fête nationale du 14 Juillet.

Comité d'organisation avec la compagnie du "West End"	MM. J. B. Jacque, A. Wels, J. G. Spar, A. Girard, F. Cler.
Comité de finance	MM. L. Grand, L. Simon, H. Dessens, J. Scull C. Chapuis, J. G. Spar, trésorier.
Comité de publicité	MM. L. Grand, M. Quentin, L. Blanc, F. Tuejas, E. Lachaussée.
Comité de décoration	MM. le Dr Tessier, G. Tuejas, A. Lafond, J. Lavillo, J. Rad, F. Rendon, Dr Mazlo.
Comité pour le feu d'artifice	MM. J. B. Jacque, L. Vallon, A. Girard.
Comité pour la musique	MM. A. Wels, R. Schatzbacher, L. Hombassen, F. Cler.
Comité des souscriptions	MM. L. Vallon, A. Wels, L. Grand, J. G. Spar, V. Marty, C. Champion.

Lesquels sont autorisés à recevoir des souscriptions.

Une liste est en outre déposée au Consulat de France, 92 rue Royale.

Pour ordre du Comité, Président,
Le Chancelier-Secrétaire,
FRANCIS MAYONE.

Rapportez des sucettes de l'Etoile Rouge.

Crevasse d'Atcatin.

La pétition suivante des victimes de l'inondation causée par la crevasse d'Atcatin, a été reçue par le gouverneur Wiltz :

A Son Excellence, Louis Wiltz, gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Nous, citoyens soussignés, souffrant de l'inondation causée par la crevasse d'Atcatin, représentons respectueusement que les habitants de ce voisinage sont dans un besoin pressant de provisions, et prions Votre Excellence d'employer son influence exécutive à obtenir pour eux les articles de première nécessité. Beaucoup d'entre eux sont sans asile, et manquant de moyens pour s'éloigner d'ici afin de trouver du travail, n'ont d'autre ressource que celle de vous adresser cet appel, pensant que vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour alléger leurs souffrances.

Cette pétition porte environ 80 signatures.

Il paraît que les habitants dont l'eau a gagné les terres sont dans une détresse extrême. Ils recevront donc avec reconnaissance tout ce qui leur sera adressé et MM. Henry Goodrich et G. G. Lynch, au débarcadère Landing, se chargeront de distribuer ce qui arrivera à cette destination. Il y a là une œuvre de charité à remplir et le peuple de la Louisiane n'y manquera pas.

Exposition.—Nous avons reçu le prospectus de l'exposition internationale de coton, produits, machines, etc., qui doit avoir lieu à Atlanta, Géorgie, dans le parc d'Oglethorpe. Comme elle ne sera ouverte que le mercredi 5 octobre pour durer jusqu'au 31 décembre, nous avons le temps d'en parler.

Bien ne résiste mieux au mêle que les Bitmph, French & L'Etoile Rouge.

WM. E. MURPHY,
AVOCAT,
4, L'ENCOGNEURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.
Consultations de 9 à 2 heures, en français et en anglais.

Nouvelles Télégraphiques.

Le nouveau projet de M. de Lesseps.

Athènes, 31 mai.—M. Rimieri, gouverneur de la Banque nationale de Grèce, est en train de négocier avec le gouvernement, au nom de M. de Lesseps, en vue de la construction d'un canal à travers l'isthme de Corinthe, pour relier les eaux du golfe de Corinthe avec celles de la mer Egée. On croit qu'une convention sur ce sujet sera prochainement signée.

Athènes, 31 mai.—Un débat a été signé qui accorde à M. de Lesseps une concession pour le percement de l'isthme de Corinthe. Les travaux commenceront probablement en 1882 et seront achevés au bout de cinq années.

Le tunnel sous la Manche.

Londres, 31 mai.—La hausse qui s'est produite dans les actions de la compagnie du South Eastern Railway est attribuée à la forme plus tangible que prend la partie financière du projet du tunnel sous la Manche.

On mande par le câble au *Telegram* :

Paris, 31 mai—Les jurés du Salon ont été extrêmement avares de médailles cette année. Il n'ont pas décerné de médaille d'honneur pour le sculpteur ni de médailles de première classe pour la peinture. Parmi ceux qui ont remporté les douze médailles de deuxième classe pour la peinture se trouve un Américain, M. John Sargent. *L'Evénement*, commentant les décisions des jurés, fait l'observation suivante ; "M. Sargent est un de nos premiers portraitistes."

Le *Gaulois* publie aujourd'hui la lettre de Slocum, joueur de billard américain, qui offre de se mesurer de nouveau avec Vignaux au Grand Hôtel, aux mêmes conditions qu'auparavant, à l'exception de l'arbitre. L'enjeu est de 5,000 francs.

Discussion dans le nouveau cabinet italien.

Rome, 31 mai—La *Liberte* annonce que le général Ferrero, ministre de la guerre, et M. Magliani, ministre des finances, sont tombés en désaccord sur l'augmentation promise du budget de la guerre, et ont donné leur démission. M. Depretis, président du conseil, s'efforce de rétablir l'harmonie, de manière à éviter une nouvelle crise.

Une femme courageuse.—On lit dans l'*Enterprise* de Virginia :

La semaine dernière, la femme d'un fermier établi dans le comté de Grayson à un endroit isolé dans les montagnes, était occupée à préparer le souper de son mari qui travaillait aux environs, quand l'odeur alléchante de la cuisine attira deux petites carnes qui pénétrèrent jusque dans la chambre où se trouvait la fermière. Celle-ci connaissant les mœurs et coutumes de ces bêtes dangereux, comprit que la mère ne devait pas être loin et qu'elle ne tarderait pas à venir retrouver ses petits. Ses prévisions ne furent pas trompées, car presque au même instant elle voyait apparaître au loin une femelle de la plus grande espèce qui se dirigeait vers la maison en suivant les traces de ses progénitures. La femme s'empressa de fermer au verrou la porte de la chambre située au rez-de-chaussée, puis après s'être emparée d'un fusil chargé avec des cheveutines, elle cessa l'un des carreaux de la fenêtre pour lui servir de meurtrière et attendit patiemment, son fusil à la main, que la bête sauvage fût arrivée à distance respectueuse. Puis elle mit l'arme à l'épaule, vise lentement et fit feu. La charge porta en plein dans le corps de l'animal, mais sans l'abattre. La charge de la détonation attira le mari qui accourut immédiat. Mais l'animal blessé tourna en rage contre le malheureux fermier qui dut fuir à toutes jambes. L'ours, après lui avoir donné le chasse sur une distance de plusieurs centaines de yards, abandonna tout à coup sa poursuite et rentra en sécurité dans ses petits. Mais pendant ce temps, la compagnonne femme avait rechargé son arme, avec une balle cette fois, et l'animal atteint en pleine poitrine tombe raide mort. Les deux carcasses ont été vendues à Grayson, le siège de comté, pour la somme de 26 dollars, et la peau de l'ours a trouvé acquéreur pour 8 dollars.

Grande débâclage de chaussures d'enfants cette semaine à l'Etoile Rouge.

Avis.

$30,000. Nouvelle-Orléans, 30 mai 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Geo. F. Dale, banquier et courtier, 44 Kilby St, Boston, Mass, la moitié du billet No 4,941, tirage à numéro simple, classe "E" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Trente Mille Piastres, mardi, le 10 mai 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Dix Piastres en un bureau de M. A. Dauphin, N. O. par l'intermédiaire de J. B. Beauregard, N. Y. et M. A. Dauphin 212 Broadway New-York, et que les montants lui en ont été promptement payés par des chèques sur la E-O National Bank, sur présentation des billets aux bureaux de la compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, agent,
Résidence : Southern Express Co.,
Nlle-Orléans, La.

4 juin—2t pp.

Avis.

$5,000. Nouvelle-Orléans, 31 mai 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Fred Schroeder, No 836, rue Michigan et A. D. Ellis, No 233, Avenue Scott, Toledo, Ohio, la moitié chacun du billet No 31414, tirage à numéro simple, Classe "E" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de Cinq Mille Piastres, le mardi, 10 mai 1881. Le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres en bureau de l'Agent, à Toledo, Ohio, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, Agent,
Résidence : Southern Express Co.,
4 juin..2tPP Nouvelle-Orléans, La.

Avis.

$2,500 Nlle-Orléans, 17 mai 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Wm. R. Beaver, Baltimore, Md., sur l'entreprise du National Marine Bank de Baltimore, le billet No 21,867, tirage à numéro simple, Classe "E," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Deux Mille Piastres, le mardi, 10 mai 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres en bureau de M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, La, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : JNO. M. MAY,
Résidence : Comptoir de Bois National Bank, Nlle-Orléans, La.

4 juin—2tPP

Avis.

$2,500 Nlle-Orléans, 20 mai 1881.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de J. J. Morgan, New-York, le billet No 4168, tirage à numéro simple, Classe "E," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Deux Mille Piastres, le mardi, 10 mai 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres en bureau de M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, par l'intermédiaire de l'Agent de New-Haven, Ct., et que le montant lui en a été promptement payé, en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, Agent,
Résidence : Southern Express Co.,
4 juin—2tPP Nlle-Orléans, La.

A vendre.

Une machine à vapeur de Skinner (Skinner Engine) de la force de 15 chevaux, un élévateur à eau, Hollingsworth, (water elevator) 4 sur 20 ; un Purgeur Thrasher No 2 ; le tout en parfait état. Pour plus amples informations, s'adresser à

H. C. COLOMB,
Convent P. O., en ce No 136, de la rue Conventon.
2 juin—2t

Avis aux bouchers.

A louer.—Plusieurs tables en marbre "Boucherie" pour étaler de la viande. S'adresser à

A. TRICHOU,
Collecteur du dit marché.

AVANT

de faire un achat on aime à savoir où on le fera avantageusement et s'est bien avec raison, car peu de maisons savent s'attirer l'entier patronage des chalands ; cet explique la popularité de certains établissements et la préférence qu'on leur accorde. Il ne suffit pas seulement de faire de grandes promesses, dans les annonces, mais il faut encore justifier ces promesses c'est ce que fait avec avantage notre grand magasin coin Canal et Baronne et ce qui fait que

DE

plus en plus le public s'y porte et continue à s'y porter depuis des années, rien ne sera négligé pour faire augmenter, si c'est possible, la vogue du rendez-vous de tout le monde ; là tout est de première qualité et les prix toujours satisfaisants. Pas de surprise pour personne ; pas un prix pour l'un et un autre prix pour l'autre, mais un prix fixe ! c'est le seul genre de vente où l'acheteur est vraiment protégé.

PARTIR

sous emporter tout ce qu'il vous faut en fait de provisions de bouche, coin en compound, on en trouve partout, mais ne pas vous munir d'un bon lot de conserves, cela se comprend moins, car il n'y a pas de doute que vous ne trouveriez pas avantage à vous chasser dans les villes de loins, surtout quand vous avez ici la maison par excellence pour être admirablement chassé à peu de frais.

POUR

les enfants il est presque impossible de rien trouver de convenable, en dehors d'une maison qui donne beaucoup de couleurs, parce que cet article en différant très vite, ne peut être gardé frais longtemps, à ce titre notre maison Canal et Baronne ne laisse rien moisir et tout s'y vend à mesure que on arrive, donc : du frais, du frais et toujours du frais, ce qui est un avantage dont profitent les nombreux clients de l'établissement.

LA

chaussure la plus fine a été introduite ici par la propriétaire de la maison dont nous nous occupons ici, et chaque saison voit s'améliorer les coupes et les genres et les qualités ; à force de travail il est arrivé à livrer la perfection même à des prix presque aussi bas qu'on demandait jadis pour un article inférieur ; aussi les dames les plus difficiles à chausser y ont-elles trouvé chaussures à leurs pieds et plus on va et plus on y va, parce que plus on va et plus la vogue augmente, parce que dès que l'on donne son pied à chausser, on dit : "on va l" et tout satisfait l'on paie et l'on part pour le

CAMPAGNE

ALLEZ

faire votre provision de Souliers

A

L'ETOILE ROUGE

4 juin—

Suite de la Compagnie de Pompe à vapeur St-Bernard No 1.—St. Bernard, 3 juin 1881.—Les officiers et les membres de cette compagnie sont notifiés que l'Assemblée Mensuelle et Trimestrielle aura lieu LUNDI, 6 juin, à 7 1|2 heures P. M. Règlement d'arrêrages.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre de :

J. N. AUGUSTIN, Président.
F. D. SOUBIRA, Secrétaire.
3 juin—3t

L'UNION FRANÇAISE.

Messieurs les sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale semi-mensuelle aura lieu DIMANCHE 5 du courant, au siège de la Société, No 6 rue St-Louis. La séance sera ouverte à 5 heures P. M. précises.

Des communications intéressant vivement la société seront faites à l'assemblée. Messieurs les membres sont instamment priés d'être ponctuels.

MM. les présidents honoraires de l'Union et MM. les présidents des sociétés françaises sont cordialement invités à participer à la réunion.

Pour la direction,

H. BELLAND, Secrétaire. F. TUJAGUE, Président.
2 juin—3t.

Aux commissaires de la Place d'armes ou Place Congo.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Commissaires de la Place d'Armes, autrefois Place Congo, qu'il sollicite le poste de gardien de la dite Place. Il s'engage, s'il est désigné, à le tenir pour ses vigilance et son exactitude la préférence qui lui sera été accordée. Mutilé pendant la guerre et ne pouvant en conséquence se livrer à toute espèce d'occupation, il appelle sur sa candidature la bienveillante attention de MM. les Commissaires.

CAPT. MICHEL GEORGE.
2 juin—4t

Avis.

Les créanciers de l'ancienne Caisse Savings Bank sont notifiés qu'un dividende a été déclaré et qui est payable par présentation de leurs titres aux succursales, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, au No 2 1|2 rue Carondelet.

TROS. HASAM, Jr.,
P. H. LEGENDRE.
1er juin—7t

Ecole de Garde-Malades.

Le Conseil des Administrateurs de l'Hôpital de la Charité a, par une résolution votée à un de ses derniers meetings décrété la fondation d'une Ecole de Garde Malades. Les femmes qui désirent recevoir une instruction complète, et obtenir un diplôme régulier à la fin de leurs études, devront s'adresser à mon bureau de 9 à 11 heures du matin.

DR. JOHN H. PIKE,
Secrétaire et Trésorier.
Hôpital de Charité.
1er juin—1m

Avis.

Ceux des deux dames qui vendaient des billets pour la Concert musical et littéraire qui devait avoir lieu le 20 avril au T. M. C. Association Hall, rue du Camp, et qui, remis, doit avoir lieu à Grunewald Hall, le 14, en faveur de l'Orphelinat et leur adresse à Post Office Box 2290, elles s'adresseront quelque chose qui, dans le cas contraire, les nous qu'elles ont donnée à M. Gruneward seront publiés.

31 mai—3t

Commission Franco-Américaine.

W. H. HACK, Avocat.
Mémoriale Préparée et Réclamations Pécuniaires dans la dite Commission.

Les Réclamants sont priés de se rendre en Cabinet de Consultation de 10 à 12, rue Carondelet, office 11, Nouvelle-Orléans, et sont les papiers et documents originaux provenant de feu M. Augusto Roux.

Bureau à Washington, D. C., 1424, New York Avenue.
25 mai—1m

W. K. ROGERS. QUINTON CORWINE.

Aux Réclamants Français.
ROGERS & CORWINE.
AVOCATS.
173 rue Commerce, N. O.
et 1317 PENNSYLVANIA AVENUE,
Washington, D. C.
27 mai—1t

Aux détenteurs de bons des Etats-Unis de cinq pour cent de 1881.

Les bons coupons de cinq pour cent de 1881 en circulation et non réclamés le 12 mai 1881, seront payés au Department de Trésor à Washington, D. C., le 12 août 1881, et à partir de cette date, ces bons ne seront plus sujets à l'intérêt. Mais, sur demande faite au Secrétaire du Trésor, avant le 1er juillet 1881, tout bon de cette catégorie, ainsi que $250,000,000 des bons enregistrés et payables pour cent de 1881, mis en circulation le 12 mai 1861, devront maintenus dans la circulation au gré du détenteur, sujets à un intérêt de 3 1|2 pour cent annuel, payable à partir du 12 août 1881, sur le trésor, au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 1er juillet 1881 ou ultérieurement, des bons maintenant dans la circulation ainsi qu'il est pourvu plus haut, l'intérêt ne portant sur ces bons jusqu'au 12 août 1881, sera payé d'avance sur tout intérêt en bons.

On peut disposer des bonds en faire une application pour leur continuation par l'intermédiaire de la Louisiane National Bank, rue du Camp 54, qui se charge de leur transmission.

31 mai au 30 juin

Hôtels, Sources etc.

OULLUM SPRINGS,

A un mille à l'ouest de Bladen Springs, Ala., ouvert aux voyageurs le 1er juin 1881. Prix : au mois, $30 ; à la semaine, $10.

Pour des informations, s'adresser à M. J. Rykoski, rue Decatur, 52, et à J. Alexander, rue Dryades, 406, N. O. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. et A. O. O'HARA, Bladen Springs, Ala.
26 mai—6 s

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient son monde et le public